

SNUipp-FSU 81

Vie Syndicale 81 N° 115 – novembre 2008

SNUipp Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI

<http://81.snuipp.fr/>



NON À LA CASSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE !!



Posté le : 05/11/08

Q u i p e u t
penser que l'intérêt des enfants a compté dans la suppression du sa-
medi matin ?

Qui peut penser que les deux heures de travail personnalisé pourront
compenser le travail des maîtres spécialisés des RASED qu'on est en
train de supprimer ?

Qui peut penser que le ministère fait de la lutte contre l'échec sco-
laire sa priorité ?

Qui peut penser que la constitution d'écoles en EPEP permette une
meilleur mixité sociale dans un contexte de suppression de la carte
scolaire ?

Qui peut penser qu'un directeur d'EPEP totalement déchargé, supé-
rieur hiérarchique, désigné par l'IA hors mouvement, ne se comportera
pas en petit chef aux ordres de sa hiérarchie ?

Qui peut penser qu'un Conseil d'Administration d'EPEP dans lequel pa-
rents et élus sont majoritaires respectera la liberté pédagogique des
enseignants ?

Qui peut penser que des remplaçants vacataires non formés et payés
des clopinettes (les futurs mastérisés ayant échoué au concours) assu-
reront le même travail dans les mêmes conditions que les BD et ZIL ?

Qui peut penser que l'on peut former les enseignants par une immer-
sion dans une classe après le concours ?

...

**Pour décider ensemble des actions à mener contre le déman-
tèlement de l'Ecole Publique,**

**Retrouvons-nous nombreux en réunion d'infos
syndicales le mercredi 19 novembre**

(modalités p. 7)

Thomas Verdier

SOMMAIRE

Edito	P1
Qui vote ? Où ? Quand ? Comment ?	P2
Liste présentée par le SNUipp Tarn	P3
Des élections professionnelles pour quoi faire ?	P4
Bilan des 3 dernières années	P5
Proposition de loi EPEP	P6
Défendons les RASED 1/2 journée d'infos syndicales Calendrier des permut. infor.	P7
Liste de soutien au SNUipp	P8
Bulletin de syndicalisation	P9 P10



Qui vote ? Où ? Quand ? Comment ?

JE TRAVAILLE DANS UNE ÉCOLE DE MOINS DE 8 CLASSES SECTION DE VOTE = IA



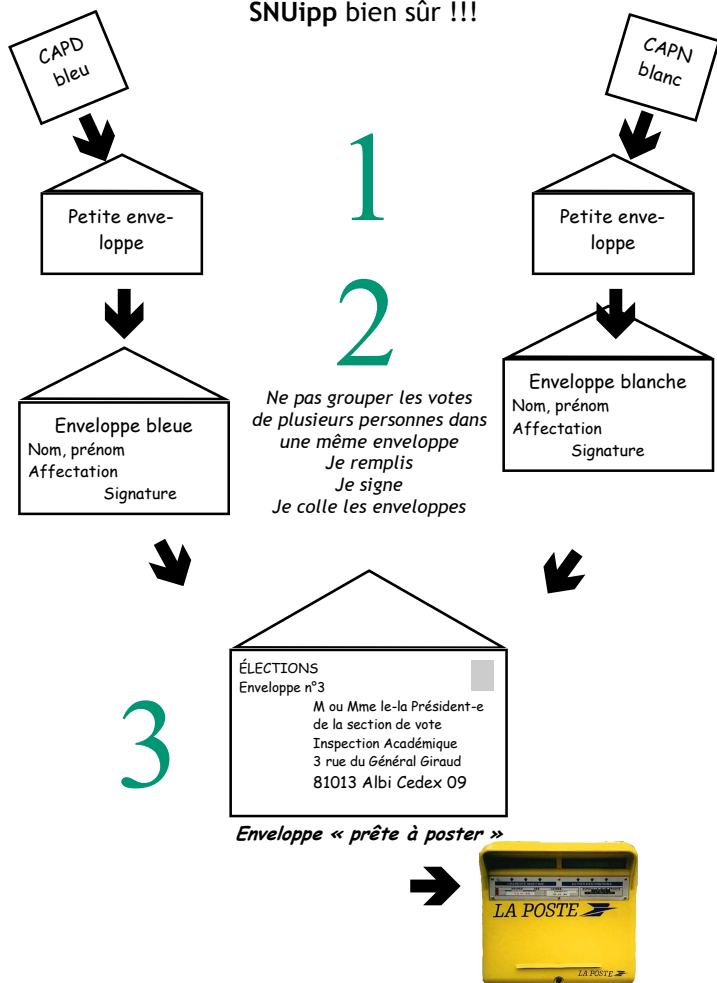
- Je suis titulaire remplaçant-e (brigade ou ZIL)
- Je suis conseiller-ère pédagogique départemental ou de circonscription, coordonnateur-trice REP ou ZEP, RER, MAI
- Je suis en RASED
- Je suis enseignant-e référent
- Je suis en IME, IMP, IMPro
- Je suis en SEGPA ou j'exerce en collège
- Je suis en poste à l'IUFM, au CDDP
- Je suis en réemploi ou réadaptation
- Je suis en stage long (CAPASH)
- Je suis CLM, CLD, congé parental, congé formation, congé mobilité, congé administratif, détaché auprès d'un autre corps, MAD

Le matériel arrive chez moi

Si rien n'est arrivé le 6 novembre, appeler l'IA et le SNUipp81

Je vote **OBLIGATOIREMENT**
Par voie postale à l'IA
Dès réception du matériel

J'utilise les bulletins de vote fournis par l'administration
Sans rature, et ...
SNUipp bien sûr !!!



Par voie postale uniquement !
Les votes doivent être **ARRIVÉS** à l'IA
AVANT LE 2 DÉCEMBRE !

Je poste le vote dès réception du matériel

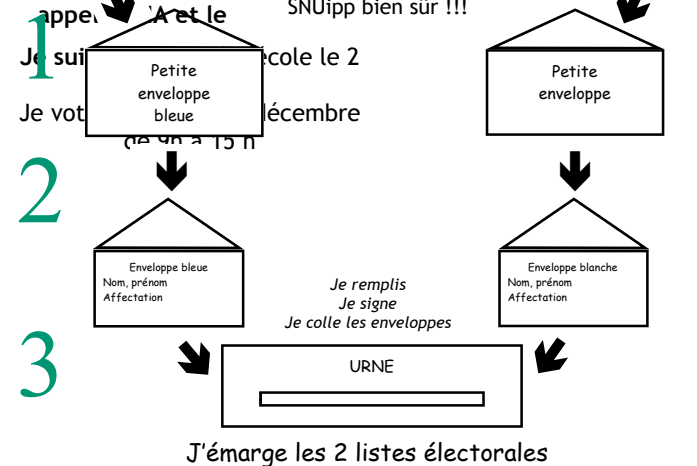
JE TRAVAILLE DANS UNE ÉCOLE DE 8 CLASSES OU PLUS SECTION DE VOTE = ÉCOLE DE 8 CLASSES OU PLUS



Je vote à l'école, le matériel est
arrivé à l'école. La directrice, le
directeur vérifie la liste
électorale, l'affiche

et s'assure qu'il y a suffisamment
de matériel pour voter.

J'utilise les bulletins de vote
fournis par l'administration
Sans rature, et ...
SNUipp bien sûr !!!

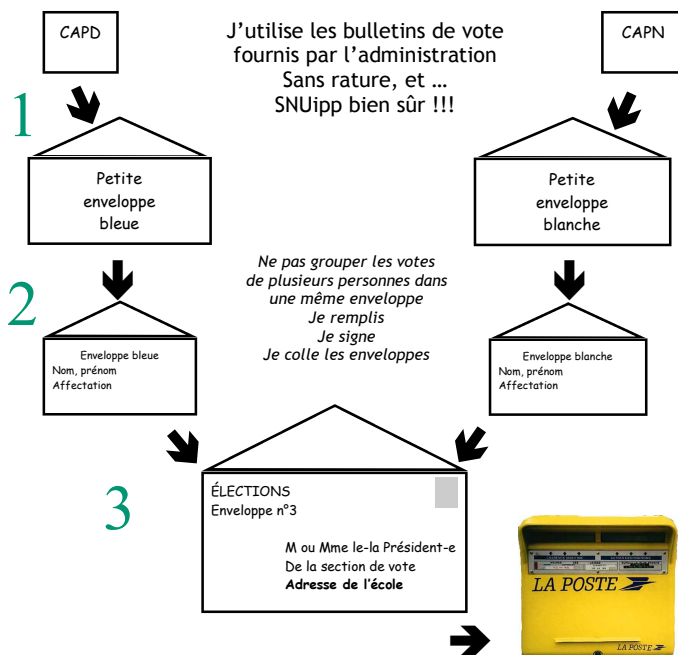


Je suis absent-e à l'école le 2 décembre :
congé maladie, de maternité, stage de formation continue, ...
le matériel de vote est arrivé à l'école.

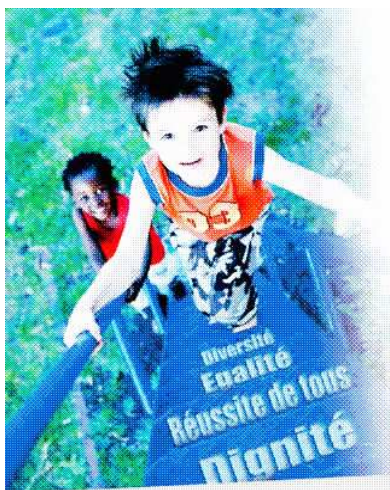
Si rien n'est arrivé le 6 novembre ou en nombre insuffisant,
appeler l'IA et le SNUipp81.

La directrice, le directeur doit me le faire parvenir.

Je vote par voie postale à l'école.
Mon vote doit être arrivé à l'école le 2 décembre.



Par voie postale uniquement !
Les votes doivent être **ARRIVÉS** à école le 2 décembre !
Pensez-y à l'avance !



Pour une école qui fait grandir.

LISTE PRESENTEE PAR LE SNUipp 81

1	VERDIER Thomas	PE	Adjoint	École mat. Gambetta – Graulhet
2	GRANIER RODRIGUEZ Dominique	PE	Dir.	École élem. La Négrouillère - Albi
3	GAY Jean-François	PE	Adjoint	École mat. Roulandou - Castres
4	ACHARD Martine	PE	Adjointe	École mat. René Rouquier – St Juéry
5	COUFFIGNAL Robert	PE	TIT remplaçant	École élem. Le Pigné - Lavaur
6	VEDEL Sandrine	PE	Ens. Spé.	UPI Collège Albert Camus - Gaillac
7	CANIVENC Nicolas	PE	TIT remplaçant	École élem. La Viscose - Albi
8	CATHALA Josiane	PE	Psy. Scolaire	École élem. Fontgrande – St Benoît de Carmaux
9	VEINE Thierry	PE	Dir.	École élem. - Blan
10	MULOT Sylvana	PE	Ens. spé.	École élem. Las Peyras - Rabastens
11	FOURES François	PE	Adjoint	École élem. - Vielmur-sur-Agoût
12	LANNES Fanny	PE	Dir.	École élem. Bisséous - Castres
13	BOUSQUIE Marc	PE	Dir.	École élem. Victor Hugo – Graulhet
14	GIMENO Anne	PE	Adjointe	École élem. Fonségur – Viviers-les-Montagnes

Cette liste a été arrêtée lors du Conseil Syndical du 16 septembre 2008 en tenant compte :

- de la parité hommes/femmes
- des secteurs géographiques
- de l'équilibre anciens élu-es/nouveaux élu-es
- des catégories : adjoint-es / directeurs (trices) / adjoint-es spécialisé-es ...
- de l'âge
- des courants de pensée

Les délégué-es du personnel sont élu-es par tous les enseignant-es.

Ils les représentent et les défendent tous et toutes.

Nous sommes tous et toutes concerné-es, Syndiqué-es ou non au SNUipp.

Votez et faites voter SNUipp !



Ensemble, agissons pour grandir l'école !

D'ores et déjà, 73 collègues syndiqué-es ou non, votent et appellent à voter pour la liste SNUipp.

ABBAD	Malika	PE	Adj. Elem.	Louis Fieu	ALBI
ALBIN	Michel	PE	maître G	Bisséous	CASTRES
ARBELLOT	Hervé	PE	Adj. Spé. UPI	Collègue Bruand	ALBI
ASPE	Sandy	PE	ZIL	Gambetta	GRAULHET
AUDEMAR	Dominique	PE	Dir. Elem.	J-B Calvignac	CARMAUX
BAGES	Catherine	PE	Adj. Mat.	Roulandou	CASTRES
BARRE	Maguelonne	PE	Adj. Mat.	Crins	GRAULHET
BASCOUL	Bérengère	PE	Adj. Mat.	Gambetta	GRAULHET
BENIMELIS	Daniel	PE	Anim. Info	Circo. de Lavour	LAVAU
BENOIT	Maïté	PE	Dir. Mat.	Roulandou	CASTRES
BONNARIC	Max	PE	Adj. Elem.	La Viscose	ALBI
BOULADE	Joëlle	Instit.	Psy. Sco.	Albinque	CASTRES
BURGUERE	Sophie	PE	Dir. Elem.		GUITALENS
CASTEL	Stéphanie	PE	Dir. Elem.		MONTREDON LABESSONIE
CASTELL	Cécile	PE	Adj. Elem.	La Ventenayé	GRAULHET
CAZALS	Jeanne Marie	PE	maîtresse G	Marie Curie	LABRUGUIERE
CAZALS	Philippe	PE	Psy. Sco.	Gravas Meyer	MAZAMET
CAZOTTES	Jean-Marc	PE	Dir. Elem.	Louis David	CASTRES
CHAUVIN	Hélène	PE	Dir. Elem.		VIELMUR / AGOUT
COTONAT	Catherine	PE	Cons. Péda.	Circo. de Lavour	LAVAU
DAGREOU	Réjane	PE	Adj. Elem.	Centre	CASTRES
DALLA ROSA	Virginie	PE	Adj. Elem.		CASTRES
DELPY	Julie	PE	Adj. Elem.		VIVIER LES MONTAGNES
DUGAS	Nicole	PE	Dir. Elem.		CAMBOUNET
FAUCHEUX	Emilie	PE	BD	Marcel Pagnol	ST SULPICE
FOHANNO	Marie-Dominique	PE	ZIL	Le Pigné	LAVAU
GAJAC	Chantal	PE	Adj. Mat.	Les Clauzades	LAVAU
GARES	Jean-Paul	PE	Adj. Elem.	Georges Brassens	ALBI
GAUTRAND	Marie-Dominique	PE	Adj. Mat.	Olivier Messian	CASTRES
GAYRAUD	Christian	PE	maître G	J-B Calvignac	CARMAUX
GIRARDELLI	Daniel	PE	Dir. Elem.		FENOLS
GRILLON	Véronique	PE	Adj. Elem.	Fontgrande	ST BENOIT DE CARMAUX
ICHE	Monique	PE	Adj. Elem.	Saint Alby	AIGUEFONDE
LAPEYRE	Maryse	PE	Dir. Elem.		VALDERIES
LEBRUN	Jean-Philippe	PE	ZIL	Bisséous	CASTRES
LEGRESY	Céline	PE	Dir. Elem.		VIVIERS-LES-LAVAU
LEOPARDI	Laurent	PE	BD	Jean Moulin	CARMAUX
MANGIN	Catherine	PE	Dir. Mat.	Rayssac	ALBI
MARTINEZ	André	PE	Psy. Sco.	Marie Curie	LABRUGUIERE
MAUREL	Laurent	PE	Cons. Péda.	Circo. De Carmaux	CARMAUX
MOLINIER	Anne	PE	Dir. Mat.	Pape Carpentier	ALBI
MORGANTI	Sophie	PE	Dir. Elem.		BUSQUE
MORO	François	PE	Dir. Mat.	Crins	GRAULHET
NICOULEAU	Martine	PE	Maîtresse E	Victor Hugo	LACAUNE
OULHIOU	Florence	PE	Itinérante LV	Bisséous	CASTRES
PERIGAULT	Armelle	PE	Adj. CLIS	Las Peyras	RABASTENS
PEYROUTY DELSOL	Anne-Marie	PE	Dir. Elem.	Jacques Prévert	CASTRES
PEZET	Jean-Paul	PE	Dir. Elem.		MONESTIES
PINEL	Robert	PE	Dir. Elem.	Le Pigné	LAVAU
PLANCHON	Dominique	PE	Dir. Elem.	Les Clauzades	LAVAU
POLLIDORO	Marc	PE	Adj. Elem.	Laden	CASTRES
POLLIDORO	Lucie	Instit.	Adj. Elem.	Laden	CASTRES
PRADIER	David	PE	Dir. Elem.		PUYLAURENS
QUILLARD	Sandrine	PE	Adj. Elem.		MONTCABRIER
RAYET	Bernard	PE	CLIN	Jules Ferry	ALBI
RAYSSIGUIER	Valérie	PE	Adj. Mat.	Marie Curie	CASTRES
REFALO	Sylvie	PE	Dir. Mat.	Lescure	LESCURE
REY	Sylvette	PE	Adj. Mat.	Roulandou	CASTRES
RODIERE	Muriel	PE	Adj. Mat.	Teillet	TEILLET
ROUZY	Thérèse	PE	Adj. Elem.	Les Clauzades	LAVAU
SGRO	Melina	PE	Dir. Mat.	Gambetta	GRAULHET
SOULÉ	Véronique	PE	Adj. Elem.		CASTRES
TABUTAUD	Chrystel	PE	Adj. Elem.	En Gach	GRAULHET
TAILLADE	Patrick	PE	Dir. Elem.		MONTCABRIER
TAULELLE	Stéphanie	PE	Adj. Elem.		DAMIATTE
TOCON	Armelle	PE	Adj. Elem.	Bisséous	CASTRES
TOULZE	Nadine	PE	Dir. Elem.	Laden	CASTRES
TRANO	Danièle	PE	Adj. Mat.	Centre	LAVAU
TURPAULT	Nicolas	PE	Adj. Elem.	Roulandou	CASTRES
VABRE	Line	PE	Adj. Mat.	Centre	LAVAU
VARGAS	Alain	PE	Adj. Option F	Segpa A. Malroux	BLAYE LES MINES
VILELA	Anne-Marie	PE	Adj. Elem.	Jacques Prévert	CASTRES
VILLENEUVE	Benôît	PE	Adj. Elem.	Victor Hugo	GRAULHET

Bilan de ces 3 dernières années

Vous êtes appelé-es à renouveler vos délégué-es à :

- la Commission Administrative Paritaire Départementale
- la Commission Administrative Paritaire Nationale

Pourquoi voter ?

Pour se défendre, être représenté-es et s'organiser pour mener les luttes contre les projets que le gouvernement et les tenants de la privatisation des Services Publics veulent imposer.

Déjà, le gouvernement a lancé ses chantiers :

→ **Démantèlement et privatisation des Services Publics** : remise en cause de l'École Maternelle, disparition programmée des RASED, création de l'agence de remplacement, création des Établissements P u b l i c s d'Enseignement Primaire (EPEP), réforme du

recrutement et mastérisation de la formation...

→ **Restriction des libertés avec les lois sécuritaires**, le choix des prisons et l'abandon de la priorité à l'Éducation : création des Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM de Lavour, par exemple).

→ **Remise en cause des retraites** avec le passage à 41 annuités.

→ **Attaques contre les libertés syndicales** en poursuivant en justice et en emprisonnant des militants syndicaux (par exemple Sami Benmeziane, voir pétition sur notre site), en mettant en place le Service Minimum d'Accueil (SMA), en remettant en cause la tenue des R é u n i o n s

d'Informations Syndicales sur le temps de travail...

Depuis les dernières élections :

Durant les 3 dernières années, le SNUipp a mené, avec les enseignant-es, les luttes :

- **Pour défendre les dossiers** de tous-toutes les collègues, syndiqué-es ou non,
- **Contre l'autoritarisme**, en soutenant les collègues en butte à la hiérarchie,
- **Contre la méritocratie**, en demandant une place plus importante pour les paramètres sociaux et familiaux dans le barème du mouvement,
- **Pour une rémunération juste et équitable** en revendiquant que l'indice terminal de la Hors classe devienne l'indice du 11ème échelon afin que tous-toutes puissent en bénéficier,
- **Pour faire respecter les textes** par l'administration : bataille de l'UPI Aristide Bruand d'Albi qui avait vu ses effectifs grimper à 18 alors qu'ils ne doivent pas dépasser les 10 (soutien du collègues et interpellation de l'administration en CAPD, médiatisation, pétition de soutien : une victoire au bout avec l'abandon des sanctions et des effectifs réglementaires l'année suivante),
- **Contre le démantèlement du Service Public** face aux fermetures de classes et de postes,
- **Contre les réformes destructrices de l'École** : mise en place de l'aide individualisée et son corollaire la suppression des RASED ; mise en place des EPEP (qui, sans l'opposition du SNUipp,

Ces élections sont aussi un test pour le gouvernement et pour les salarié-es que nous sommes, une démonstration de notre détermination à nous mobiliser dans les batailles à venir.

Votez SNUipp !

RASED : la fin de l'aide aux élèves en difficulté ?

La situation des RASED était déjà fortement préoccupante : diminution du nombre de postes spécialisés, manque de renouvellement dû à l'insuffisance des départs en formation. Fonctionnement difficile : trop de réseaux incomplets, des zones d'intervention trop étendues avec des effectifs trop chargés, et des frais de déplacement insignifiants !

Au lieu de donner des moyens pour développer les aides que peuvent apporter les RASED, le Ministre de l'Éducation, sans aucune évaluation, déclare leur action inefficace ! Il veut faire croire à leur inutilité ! Et donc les supprimer ! Tout en prétendant se préoccuper de l'échec scolaire, d'en faire une priorité ...que l'on affirme pouvoir assurer par la mise en place, grâce à la signature par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT de 2 heures d'aide personnalisée !

Ne nous leurrions pas ! La disparition programmée des RASED ne relève que d'une politique d'économies de postes.

Pour leur maintien et leur développement,

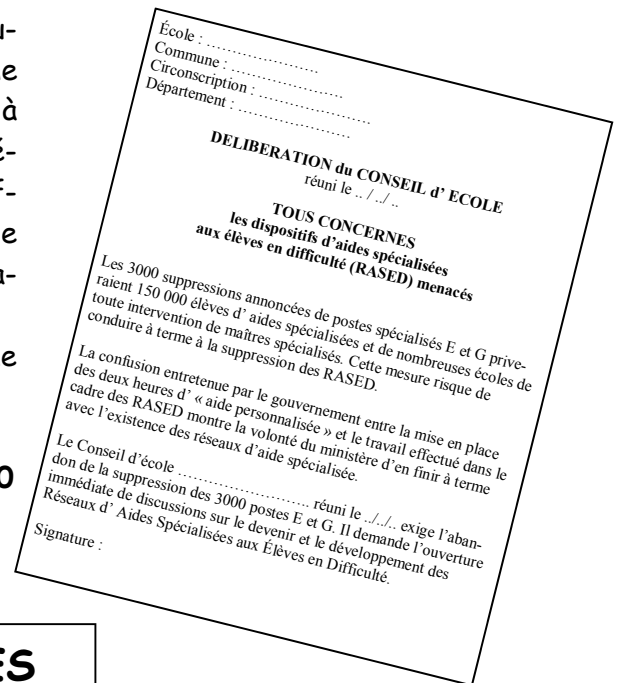
Signez la pétition « sauvons les RASED » qui a recueilli en 10

jours près de 45 000 signatures

<http://www.sauvonslesrased.org/>

Défendons les RASED en adoptant en conseil de maîtres la motion RASED proposée par le SNUipp

également téléchargeable sur :
<http://www.snuipp.fr/spip.php?article5866&>



DEMI-JOURNEE D'INFOS SYNDICALES MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008 de 9h à 12h Foyer Léo Lagrange GRAULHET

Venez nombreux et nombreuses débattre à la réunion d'information syndicale que nous organisons à Graulhet. Nous aborderons :

- ☞ **Suppression des RASED** : quelles actions envisager ?
- ☞ **Proposition de loi sur les EPEP.**
- ☞ Mise en place du soutien scolaire.
- ☞ Grilles de flicage des heures de service : faudra-t-il bientôt envoyer tous les jours un mail à notre IEN pour lui annoncer que nous avons bien fait classe ?
- ☞ Réforme de la formation.
- ☞ Nouveaux programmes.
- ☞ Animations pédagogiques à l'autre bout du département.

Retrouvons nous nombreux-ses pour définir ensemble les moyens de lutter contre ces manœuvres de destruction du Service Public d'Éducation

Si vous aviez une conférence pédagogique ou une concertation ce jour-là, pensez à prévenir votre IEN avant le 12 novembre.

Pour les modalités de participation, se reporter au « Vie syndicale » n° 114 d'octobre 2008 ou sur notre site : <http://81.snuipp.fr/>

CALENDRIER DES PERMUTATIONS INFORMATISEES

dates	opérations
jeudi 20 novembre 2008	Ouverture de l'application SIAM dans les départements
lundi 8 décembre 2008	Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M.
du mardi 9 décembre 2008 au jeudi 11 décembre 2008	Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
à partir du vendredi 19 décembre 2008	Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques.
vendredi 20 février 2009	Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature.
mars 2009	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.

Proposition de loi sur les EPEP : la fin de l'Éducation Nationale

Il s'agit d'un dispositif qui pourrait être mis en place dès la rentrée 2009 !!

Trois députés UMP ont déposé une proposition de loi visant à créer des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP).

Une provision budgétaire associée à la création des EPEP (500 postes de directeurs d'EPEP) est incluse dans le projet de loi de finance 2009 **alors même que la loi n'est pas votée !!**

Objectifs affichés : mixité sociale, regroupement d'écoles de petites tailles, mutualisation des moyens humains, pédagogiques et financiers. Créer un statut d'emploi pour les directeurs d'EPEP. Donner un statut juridique aux écoles en leur conférant une personnalité morale.

Les **EPEP** appartiennent à la catégorie des **EPL**. (Établissement Public Local d'Enseignement)

La proposition de loi rend obligatoire la transformation des écoles de 15 classes ou plus en EPEP. La taille des écoles peut être augmentée par l'autorité académique afin d'atteindre ce seuil de 15 classes. (notamment en fusionnant maternelle/ primaire, ou des écoles primaires entres elles)

Les communes et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) ont la faculté d'ériger en EPEP une école comportant au minimum 13 classes pour constituer un EPEP. Elles ont également la possibilité de regrouper plusieurs écoles comportant un minimum de 13 classes pour constituer un EPEP. C'est un droit d'option à partir de 13 classes.

Une fois un EPEP constitué, une commune (ou un EPCI) peut intégrer dans cet EPEP existant une ou plusieurs écoles situées sur son territoire (ou relevant de sa compétence).

Il ne s'agit plus d'une mise en place à titre expérimental. La transformation d'écoles en EPEP est définitive et des suppressions de classes qui ramèneraient la taille de l'établissement en deçà de 13 classes ne permettrait pas un retour au statut antérieur.

Conseil d'administration (CA) de 13 membres :

- directeur de l'établissement
- 4 représentants de la/des commune(s)
- 3 représentants élus des personnels enseignants (qui pourront donc se voir imposer les choix pédagogiques par les élus ou les parents !)
- 1 représentant élu des personnels non enseignants
- 4 représentants élus des parents d'élèves

Président élu par les membres du CA : directeur de l'établissement ou représentant des communes.

L'IA ou l'IEN peuvent participer, avec voix consultative, au CA.

Le CA se substitue à tous les conseils d'école.

Compétences du CA : il adopte et délibère sur

- le règlement intérieur,
- le projet d'établissement
- le budget et le compte financier

- le recrutement de personnels non enseignants
- les conventions dont l'établissement est signataire
- les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire
- le rapport annuel sur le fonctionnement de l'EPEP, présenté par le directeur et qui porte notamment sur les résultats des élèves
- actions en justice et transactions

Le directeur de l'EPEP : **ADIEU** aux directeurs-trices d'école qui étaient nommé-es dans un emploi de direction par l'IA, après avis de la CAPD.

- un statut d'emploi à préciser,
- il-elle exécute les délibérations du CA,
- il-elle expose les décisions prises au CA dans les meilleurs délais et en rend compte à l'autorité académique et au maire !!
- il-elle représente l'État au sein de l'établissement et dispose des mêmes pouvoirs que ceux reconnus aux chefs d'établissement dans le second degré (cf. art. L.421-3 du code de l'éducation).
- il-elle est désigné-e par l'autorité administrative.

Le conseil pédagogique : il coordonne l'action pédagogique de l'EPEP et prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. Il comprend le directeur de l'établissement et l'ensemble des maîtres. Il se substitue aux conseils des maîtres.

Les règles relatives au service d'accueil (SMA) sont applicables aux EPEP.

Autres textes de référence : Code de l'Éducation - Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement. (Accessible sur Légifrance).

L'opposition du SNUipp aux EPEP avait empêché les expérimentations de se mettre en place, notamment dans le Tarn où l'IA était en pointe sur ce dossier. Aujourd'hui, les EPEP reviennent par un projet de loi, le SNUipp continuera de s'y opposer de toutes ses forces, parce que leur mise en place signe :

- la fin de l'Éducation Nationale,
- la mise sous tutelle des écoles par les municipalités, la fin de l'indépendance du service public d'Éducation,
- la fin de la liberté pédagogique (choix des manuels scolaires, des sorties scolaires, des répartitions de classes, du choix de sa classe, etc.),
- la fermeture massive de postes,
- la disparition des écoles rurales,
- la mise en concurrence des écoles par la publication des résultats scolaires.

Jean-François Gay



DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES POUR QUOI FAIRE ?

Pourquoi vote-t-on ?

On vote tous les 3 ans pour désigner 7 délégué-es titulaires et leurs suppléant-es à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD). Chaque organisation obtient un nombre d'élu-es proportionnel au nombre de voix obtenues.

Ce pourcentage de voix est aussi utilisé pour désigner des représentant-es dans différentes instances départementales et académiques (CTPD, CDEN, ...)

Qui va-t-on élire ?

On les appelle les délégué-es du personnel. Enseignant-es comme vous et moi, ils/elles assurent dans la plupart des cas un service à plein temps.

Quel est leur rôle ?

Ils/elles défendent tous les personnels, les collègues en bute avec l'administration et les aident à faire valoir leurs droits. Ils/elles vérifient les opérations de mutation et d'avancement, interviennent en CAPD grâce aussi aux informations que vous leur transmettez, veillent à l'équité des décisions prises, font des propositions visant à améliorer le fonctionnement de l'école et le déroulement de carrière, rendent compte à la profession.

Quels dossiers sont traités par les délégué-es du personnel ?

Ce sont toutes les étapes importantes de la vie des enseignant-es : mouvement, promotions, formation, stages CAPASH, postes à profil, permutations, inéat/exéat, questions disciplinaires ...

Ce sont également les interventions auprès de l'IA ou des IEN pour régler des problèmes individuels.

Faut-il voter ?

Un fort taux de participation à ces élections donne une forte légitimité et un poids important dans les négociations et les conflits aux représentant-es des personnels et à leurs organisations.

Voter c'est important car c'est la possibilité d'être « représenté-e » au vrai sens du terme dans nombre de décisions qui nous concernent.

VOTER C'EST MONTRER QUE L'ON EST MOBILISÉ-E.

Qui va gagner les élections ?

Si vous considérez que pendant ces 3 dernières années le SNUipp a agi pour la défense de l'école et de ses personnels, alors ...

**VOUS GAGNEREZ CES
ÉLECTIONS EN VOTANT
SNUIPP**